

Votre Assurance

▸ RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE



SARL CETB PROLOGYS
33B RUE DU LAVOIR
78730 LONGVILLIERS FR

COURTIER

CARENE ASSCES PACT OFFICE

9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :

Contrat n° 4151224704

Client n° 0314432620

AXA France IARD, atteste que :

**SARL CETB PROLOGYS
33B RUE DU LAVOIR
78730 LONGVILLIERS**

Est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 4151224704** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes

Loi Carrez

Contrôle périodique amiante

Diagnostic amiante avant travaux

Diagnostic amiante avant vente

Dossier technique amiante

Diagnostic gaz

Diagnostic termites

Etat parasitaire

Exposition au plomb (CREP)

Recherche de plomb avant travaux

Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)

Risques naturels et technologiques

Diagnostic de performance énergétique

Etat de l'installation intérieure de l'électricité

Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)

Etat des lieux (loi de 1989)

Diagnostic sécurité piscine

Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble

Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapée

**A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE D'UNE PROFESSION
REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE LE CONSEIL JURIDIQUE OU LA GESTION IMMOBILIERE ET
TOUTES ACTIVITES DE CONSEIL ET DE BUREAU D'ETUDES.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

ATTESTATION

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2015** au **01/01/2016** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
Le 22 décembre 2014
Pour la société :

J. Ariss

Montant des garanties

(« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
• Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance
dont pour les dommages immatériels consécutifs	500 000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris la responsabilité civile professionnelle obligatoire)	300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	100 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance